

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

des actionnaires (l'«**AGO**») qui se tiendra au siège social de la Société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le

**jeudi 15 février 2024 à 10h00 (heure luxembourgeoise)**

L'ordre du jour est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'administration
2. Approbation et ratification des distributions versées aux actionnaires au cours de l'exercice, telles qu'elles sont présentées dans les comptes annuels au 30 septembre 2023
3. Rapport du réviseur d'entreprises indépendant
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023
5. Affectation du bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023
6. Décharge au Conseil d'administration en fonction au cours de la période concernée sur l'exécution de ses obligations pour l'exercice clos le 30 septembre 2023
7. Approbation de la nomination de Marc Berryman au Conseil d'administration à la suite de la démission de Dominique Délèze
8. Élections au Conseil d'administration:
  - a. Marc Berryman
  - b. Petra Borisch
  - c. Jonathan Griffin (non exécutif)
  - d. Eduard von Kymmel (non exécutif)
  - e. Evanthi Savvoulidi
9. Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice qui se clôturera le 30 septembre 2024
10. Approbation de la rémunération annuelle des administrateurs au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et des périodes ultérieures jusqu'au prochain vote.

Les points inscrits à l'ordre du jour pourront être adoptés sans condition de quorum, à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Si les actionnaires souhaitent assister à l'AGO, nous vous invitons à en informer la société de gestion Credit Suisse Fund Management S.A. au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le 12 février 2024 par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com).

Afin d'assister à l'assemblée, les actionnaires sont tenus de bloquer leurs actions auprès de leur dépositaire et de fournir à la Société le certificat correspondant au plus tard à l'heure de fermeture des bureaux le 12 février 2024 par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com), indiquant que ces actions restent bloquées jusqu'à la fin de l'AGO.

Les actionnaires peuvent également voter par procuration à l'aide du formulaire de procuration disponible auprès du siège social de la Société. Pour être prises en compte, les procurations dûment remplies et signées doivent être reçues au siège social de la Société ou par e-mail à l'adresse [list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com](mailto:list.luxcsfmcorporate@credit-suisse.com) au plus tard le 12 février 2024, à l'heure de fermeture des bureaux.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque action détenue au jour de l'AGO, quelle que soit sa catégorie et indépendamment de la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, donne droit à une voix. Les actionnaires ne détenant que des fractions d'actions ne sont pas autorisés à voter sur les points figurant à l'ordre du jour.

Les actionnaires sont informés par la présente que le rapport du réviseur d'entreprises indépendant agréé, le rapport du Conseil d'administration et le dernier rapport annuel peuvent être obtenus sur demande, sans frais, au siège social de la Société.

CS Investment Funds 3  
Le Conseil d'administration